



# POSITIONNEMENT CGT SUR L'ACCORD COMPETITIVITE

Bonjour,

Nous venons par ce mail vous donner la position de la CGT sur la signature de l'accord Compétitivité.

La CGT tient à vous préciser qu'elle ne s'oppose pas à l'introduction d'une activité MRO sur le site SAE Evry-Corbeil.

La CGT regrette que ne soit pas traitées par des accords distincts la mise en place d'un nouvel horaire des équipes, la flexibilité du temps de travail annuel, et l'introduction d'une nouvelle activité MRO. La CGT regrette que le calendrier de cette négociation ait été opéré à la veille de notre élection professionnelle chez SAE et dans une période de forte contestation sociale en France, chez SAE et particulièrement sur notre site Evry-Corbeil.

Aussi l'accord compétitivité soumis à signature est beaucoup trop généraliste et ne dispose pas de précisions concernant la définition d'une cellule autonome, le nombre de salariés concernés par le nouvel horaire des équipes avec les emplois et métiers associés (production, fonctions support, supplychain...), le traitement des Congés - des RTT - la possibilité de rentrer dans les dispositifs tels que le TPAFC par exemple, etc.....

La CGT considère que l'accompagnement au changement n'est pas assez significatif en terme de processus RH et de rémunération associé au nouvel horaire 2x9.

Concernant la flexibilité la CGT considère comme inapproprié et antisocial l'ensemble des mesures décrites dans l'accord. La mise à disposition de la totalité des JRTTE aux managers et aux hiérarchies ne respecte pas la politique de réduction du temps de travail liée à la loi des 35 heures au bénéfice du salarié. Aussi le recours aux heures supplémentaires obligatoires et les délais de prévenance associés ne vont pas dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie au travail, bien au contraire.

Dernier point, la CGT constate dans cet accord que l'introduction d'une activité MRO sur le site SAE Evry-Corbeil est évoqué succinctement, alors que ce volet doit permettre d'assurer la pérennité du site. Aucune explication sur les métiers et le développement des compétences des salariés, le respect réglementaire des flux de pièce entre la production "série" et la MRO, les investissements prévus et leur périmètre géographique d'implantation, le plan de formation proposé aux futurs salariés de la MRO et l'accompagnement vers les nouveaux métiers, l'exigence du TAT de 21 jours, etc...

Tout au long de la négociation la CGT a dénoncé le chantage exercé par la Direction Industrielle qui souhaitait coûte que coûte imposer son exigence de compétitivité au détriment de la vie professionnelle et personnelle des salariés qui seront concernés.

Le dialogue social a été encore une fois discrédité et les Direction Locale et Industrielle en sont les seules responsables.

En conclusion, la CGT considère que cet accord compétitivité ne tient compte d'aucune des propositions qu'elle a soumise à la Direction Locale et Industrielle. Pire, cet accord et les dispositions qui y sont comprises, entraînent irrémédiablement un recul des acquis sociaux pour les salariés actuels et ceux des futures générations.

**Pour toutes ces raisons la CGT n'est pas signataire de l'Accord relatif à la Compétitivité au sein de l'établissement SAE Evry-Corbeil.**

Cordialement,

Les DSL CGT SAE Evry-Corbeil

Bulent ERDEN, Jérôme FESZCZYN, Sylvain CLAVERIE, Gilles SCHERRER.



**SAFRAN  
GROUPE**

**Journée de grève interprofessionnelle mardi 18 octobre à l'appel de la CGT, FO, Solidaires, FSU et des syndicats étudiants et lycéens**

## **Le 18 OCTOBRE 2022, MOBILISONS NOUS POUR NOS SALAIRES**

Comme dans l'ensemble des secteurs professionnels, les salariés du groupe Safran subissent l'inflation de plein fouet. **Une inflation bien supérieure aux augmentations concédées.** En ajoutant à cela un accord dont les dispositions suppriment les abondements pour cette année et l'année prochaine et écrètent l'intéressement généré par les profits des sociétés, ce n'est plus une perte de pouvoir d'achat mais **un véritable déclassement social** qu'endurent les salariés.

Face à cela, **la CGT a demandé à la Direction une revalorisation des salaires** à hauteur de 3,3% à effet immédiat et la suppression des effets de l'accord «sortie de crise» par le retour intégral de intéressement à percevoir en 2023 ou **la mise en place d'un 14ème mois de salaire** (13ème pour ceux qui n'en ont pas) et le retour de l'abondement 2023.

Estimant avoir déjà procédé à deux augmentations de salaires et prétendant avoir quasi-compensé l'inflation, **la Direction a refusé toute nouvelle augmentation** de salaire pour cette année et renvoie les Organisations Syndicales aux Négociations Annuelles Obligatoires qui se dérouleront en 2023.

La Direction affirme **maintenir en l'état l'accord «sortie de crise»** et propose de «compenser» la perte d'abondement (3000€) par un **don d'actions Safran** aux salariés (une dizaine d'actions représentant environ 1000€).

Elle propose également de compenser l'impact sur l'intéressement par une **hausse de 2% de la participation groupe.**

Si la hausse de la participation permet de neutraliser les effet de l'accord sur l'intéressement (et même d'homogénéiser la perception des primes liées aux résultats dans le groupe par les salariés), le **manque à gagner lié à la perte d'abondement** dans une phase de retour intense des versements de dividendes aux actionnaires est, à tout le moins, **indigeste pour les salariés.**

**Le refus catégorique de revalorisation des salaires en cette période est simplement inacceptable.**

### **Plus largement**

Que ce soit dans les raffineries, l'agroalimentaire, les crèches, les transports publics, l'énergie et nucléaire, les organismes sociaux, les banque-assurances, les services informatiques, la maintenance industrielle, l'éducation, la santé, le commerce, la métallurgie... les salariés de très nombreux secteurs professionnels se mobilisent dans leurs entreprises ou leurs services pour revendiquer et **gagner de légitimes augmentations de salaire.**

Pourtant, et alors qu'elles réalisent d'énormes profits, les entreprises refusent d'accéder aux exigences des salariés massivement mobilisés par l'ouverture immédiate d'une négociation sérieuse.

Ces derniers réclament avant tout le rattrapage de l'inflation et une meilleure répartition des richesses créées par les travailleurs.

C'est cette situation de blocage patronal qui crée aujourd'hui la pénurie de carburants. Les réquisitions des salariés des raffineries et dépôts constituent une atteinte inacceptable au droit constitutionnel de grève et aux libertés fondamentales.

Pour toutes ces raisons,

**LA CGT APPEL À UNE MOBILISATION NATIONALE, INTERSYNDICALE ET INTERPROFESSIONNELLE LE MARDI 18 OCTOBRE 2022!**

**MOBILISATION  
POUR DES  
REVALORISATIONS  
SALARIALES**

[www.cgtsafran.com](http://www.cgtsafran.com)

[contact@cgtsafran.com](mailto:contact@cgtsafran.com)